

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 47 du 24 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 22

ARRÊTÉ

fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air et de l'espace la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du 14 juin 2022

ARRÊTÉ fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air et de l'espace la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du 14 juin 2022

NOR A R M L 2 2 0 1 4 0 7 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

> À compter du 1er septembre 2022 :

> [Arrêté du 15 juin 2021 fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 69-448 du 20 mai 1969 portant création d'une indemnité spéciale de sécurité aérienne (JO n° 120 du 23 mai 1969),

Arrête :

Art. 1er. Les officiers et les militaires non officiers de l'armée de l'air et de l'espace perçoivent une indemnité spéciale de sécurité aérienne en application des dispositions du décret du 20 mai 1969 susvisé.

Art. 2. [L'arrêté du 15 juin 2021](#) fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne est abrogé à partir du 1^{er} septembre 2022.

Art. 3. Les dispositions du présent arrêté sont applicables du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

Art. 4. Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Manuel ALVAREZ.

ANNEXE

ANNEXE .

LISTE DES UNITÉS DE CONTRÔLEURS AÉRIENS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'OUVERTURE DU DROIT À L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE.

Bases de défense	Commandement	Libellé de l'unité	Code MECANO	Code CREDO
Marseille – Aubagne (D004)	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre militaire de coordination et de contrôle (CMCC)	80.940	02FY012
	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé)	Sous-direction de la circulation aérienne militaire Sud : bureau exécutif permanent sud-est (SDRCAM SUD – BEP SUD-EST)	51.520	06YE29P
Bourges – Avord (D007)	CFA	Escadron des services de la circulation aérienne (ESCA)	1C.702	02FM019
Brest – Lorient (D013)	CFA	CMCC	08.928	09L6001
	Direction générale de l'armement (DGA)	UDGA102768 : Centre de contrôle (CDC) de Brest	18.670	06CX2UN
Lyon – Valence – La Valbonne (D025)	Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA)	Section liaison de données tactiques - Lyon	23.542	05J70B9
		Commandement brigade aérienne des opérations - Lyon	24.542	05J704Z
		Centre national des opérations aériennes	25.542	02G5026
		Centre d'analyse et de simulation pour la préparation aux opérations aériennes (CASPOA)	26.542	02G5050
		Centre air de planification et de conduite des opérations (CAPCO)	28.542	02G5029
		Chef d'état-major (CEM) - Lyon	36.542	05J703N
		A7 Division préparation opérationnelle - Lyon	37.542	05J7058

	Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM)	Équipe de marque air command and control system (ACCS)	01.335	085601D
	CFA	CDC	05.942	02G5005
		Rescue coordination center Lyon (RCC)	12.942	02G5AJ1
Creil (D028)	CFA	Élément air de contrôle aéroport Charles de Gaulle	61.110	02ES03J
Mourmelon – Mailly (D029)	DSAé	SDRCAM Nord : bureau exécutif permanent Nord-Est	11.520	06YE29M
	CFA	CMCC	80.910	02EV051
Metz (D031)	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI)	DIRISI Metz Commandement	66.539R99	013Q000
Toulouse – Tarbes – Castres (D037)	DGA	UDGA106695 : Centre de contrôle essais réception (CCER) Toulouse	22.670	06CX2UK
Evreux (D048)	CFA	ESCA	1C.105	02FC016
		Commandement escadre aérienne de commandement et de conduite projetable (EA2CP)	00.550	02FCARF
Tours (D049)	DSAé	Commandement SDRCAM Nord	10.520	06YE29K
		DSAE - Réserve opérationnelle SDRCAM Nord	10.520R99	06YE2AV
	CFA	Escadron de détection et de contrôle mobile (EDCM)	90.550	02FOH9U
		CDC	07.927	02FO009
Saint-Dizier – Chaumont (D050)	CFA	ESCA	1C.113	02EV016

Épinal - Luxeuil (D051)	CFA	ESCA	1C.116	02EW014
Cazaux (D053)	CFA	Centre militaire de contrôle (CMC)	1C.120	02FF017
	DGA	DGA essais de missiles	16.670	06CV000
		UDGA102925 : Base d'essais de Cazaux	86.670	06CX31J
Mont-de-Marsan (D054)	CEAM	Commandement du CEAM	00.330	08DE0CS
		Centre d'expertise du combat collaboratif (CECC)	01.330	08DEA9T
		Escadron de commandement et contrôle / sol-air	04.330	08DEA24
		Centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques	08.330	08DEA0P
		Champ de tir de Captieux	09.330	02FEPEI
		Division doctrine	20.330	08DEAA3
		Antenne intelligence surveillance reconnaissance / commandement-conduite-renseignements	21.334	08DEABZ
		Division RETEX	30.330	08DEAA2
		Weapons School	40.330	08DEACG
	CFA	Centre d'instruction du contrôle et de la défense aérienne (CICDA)	00.910	02FE061
		CDC	04.930	02FE066
		Escadron d'instruction et d'utilisation opérationnelles et techniques (EIUOT)	67.430	02FE028

		ESCA	1C.118	02FE013	
	DGA	UDGA102930 : CDC Mont-de-Marsan	05.670	06CX2XR	
Ventiseri – Solenzara (D055)	CFA	CMC	1C.126	02FZ013	
Bordeaux – Mérignac – Agen (D056)	DSAé	Division de l'information aéronautique (DIA) Bordeaux	04.520	06YE108	
		Réserve opérationnelle DIA Bordeaux	04.520R99	06YE2AX	
		SDRCAM Sud - BEP Sud-Ouest	52.520	06YE29O	
	CFA	Sous-chefferie préparation de l'avenir	02.430	0ALC0MJ	
		Sous-chefferie pilotage	03.430	0ALC0IW	
		Sous-chefferie maîtrise des risques	04.430	0ALC0K8	
		Sous-chefferie activité	05.430	0ALC008	
		Brigade aérienne du contrôle de l'espace (BACE)	09.430	0ALC011	
		Brigade aérienne appui à la manœuvre aérienne (BAAMA)	12.430	0ALC06T	
		CMCC	85.930	02FD072	
	DGA	UDGA102928 : CDC Bordeaux	04.670	06CX2XX	
	Istres – Orange – Salon-de-Provence (D057)	DSAé	Commandement SDRCAM Sud	50.520	06YE29N
			DSAé - Réserve opérationnelle SDRCAM Sud	50.520R99	06YE2AW

	CFA	ESCA	1C.115	02FW012
		CMC	1C.125	02FY019
		ESCA	1C.701	02G3019
	DGA	UDGA102764 : Base d'essais d'Istres	20.670	06CX2IF
		UDGA102766 : CDC d'Aix-en-Provence	29.670	06CX2UM
École de l'air (EA)	Centre d'initiation et de formation des équipages drones (CIFED)	15.401	0AJA0NV	
Orléans – Bricy (D058)	CFA	ESCA	1C.123	02FG018
Toulon (D059)	CDAOA	Porte-avions nucléaire Charles de Gaulle – Section Air	50.538	050B07R
Nancy (D060)	CFA	ESCA	1C.133	02F0016
Guyane (D064)	CFA	CCM	06.967	08JY070
		Centre de coordination des opérations aériennes	0E.367	08JY0K3
Rochefort – Cognac (D070)	CEAM	Équipe de marque intelligence surveillance reconnaissance	01.334	0857006
	CFA	Commandement escadre de surveillance de reconnaissance et d'attaque	00.033	02FP835
		Escadron de drones "Belfort" 1/33	01.033	02FP029
		Escadron de drones 2/33	02.033	02FP860
		Escadron transformation opérationnel drones (ETOD) 3/33	03.033	02FP83Y

		ESCA	1C.709	02FP013
Ile-de-France	DSAé	Direction de la sécurité aéronautique d'état	00.520	06YE000
		Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM)	02.520	
		Réserve opérationnelle DIRCAM	02.520R99	
		Centre défense de programmation et de gestion de l'espace (CDPGE) Athis-Mons	03.520	06YE091
		Réserve opérationnelle CDPGE	03.520R99	06YE2AU
		SDRCAM Nord - bureau exécutif permanent Nord-Ouest	12.520	06YE29L
		Secrétariat permanent commission mixte de la sécurité aérienne - Athis-Mons	35.520	06YE095
CFA	ESCA	1C.107	02ER014	
	CMCC - Paris	80.920	02ER10I	
DIRISI	Direction centrale	65.539	05BN000	
		65,539R99		
CDAOA	Commandement - PARIS	00.542	05J7002	
	Brigade aérienne de la posture permanente de sûreté air - Paris	15,542	05J708N	
	Bureau opérations - Paris	16,542	05J709C	
	Bureau plan exercices - Paris	17,542	05J709H	
	Centre de situation et de veille Air - Paris	19,542	05J70AP	

		État-major opérationnel air - Paris	30.542	05J700E
--	--	-------------------------------------	--------	---------